

LOGEMENT - HÉBERGEMENT**La DIHAL publie son rapport définitif sur les pensions de famille et les résidences-accueil**

Qui loge en pension de famille ou en résidence-accueil ? Pourquoi et comment ? A l'issue de quel parcours ? Quel type d'accompagnement est proposé ? Après avoir présenté, en décembre 2014, les premiers résultats d'une étude visant à répondre à ces questions (1), la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) vient de rendre public le rapport de synthèse de cet état des lieux au 31 décembre 2013, qui porte sur 450 structures ayant répondu à une enquête menée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (2).

Ces résidences sociales particulières que sont les pensions de famille – et, plus spécifiquement, les résidences-accueil destinées à un public souffrant de handicap psychique – ont vocation à accueillir des « *personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire* ». Lancé en 1997 à titre expérimental, ce dispositif a été pérennisé en 2002, date à laquelle il a fait l'objet d'une circulaire de cadrage.

Une majorité de personnes seules sous mesure de protection

La quasi-totalité des résidents de ces structures sont des personnes isolées (94 %), plus des deux tiers des adultes ainsi logés étant des hommes (70 %). Mais la situation est « *plus nuancée* », souligne cependant l'étude, avec la présence de couples dans 23 % de ces établissements et d'enfants dans 10 % des pensions de famille « classiques » et dans 19 % des résidences-accueil. Près de la moitié de cette population est âgée de plus de 50 ans, notamment dans les pensions de famille (57 %) alors que les personnes vivant en résidence-accueil sont un peu plus jeunes en moyenne (seuls 36 % d'entre elles ont plus de 50 ans).

Une large proportion des habitants bénéficie d'une mesure de protection : 63 % dans les résidences-accueil et 32 % dans les pensions de famille « classiques ». Plus d'un résident sur deux est en outre sans activité et, parmi les 10 % de personnes ayant un emploi, 40 % travaillent à temps partiel et 40 % dans un établissement ou service d'aide par le travail. Un constat encore plus significatif en résidence-accueil où 64 % des personnes en activité occupent un emploi d'insertion, note l'étude.

Sans surprise, cette enquête met aussi en évidence « *des parcours de vie marqués par des ruptures – professionnelles, familiales, de santé – ainsi que d'im-*

portantes difficultés relationnelles des personnes logées » : problèmes affectifs issus de l'enfance, perte d'emploi, dépression, addictions, troubles psychologiques, passage par la prison... sont ainsi fréquents au sein de cette population.

Des publics de plus en plus orientés par les SIAO

L'analyse de l'orientation de ces publics vers ces types de résidences sociales montre que ces projets sociaux viennent pallier « *les « manques » dans l'offre locale* », faute de places dans certains établissements spécialisés, ce qui entraîne « *une capacité d'adaptation nécessaire* » pour pouvoir accueillir au final des publics très variés. A cet égard, l'articulation avec les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) tend à se généraliser, bien que les attributions de places « *restent maîtrisées par les gestionnaires* » des structures.

Se pose par ailleurs la question de la pérennité du logement dans les pensions de famille « classiques », dans la mesure où, même si un tiers des personnes venait de structures d'hébergement (35 %), un autre tiers habitait précédemment un logement ou un foyer-logement (37 %). Du côté des résidences-accueil, la provenance principale est l'hôpital psychiatrique (27 %), devant l'hébergement (20 %).

Un accompagnement global quotidien

Quant aux conditions de vie dans ces pensions de famille, elles soulèvent la question de la possibilité pour ces personnes de se sentir « *chez soi* », en jouant notamment sur la conception des espaces et sur le règlement intérieur qui sont autant de « *freins et de leviers pour l'appropriation* ». A cet égard, le rôle de l'hôte constitue « *un atout des pensions de famille* ». Il apporte en effet une aide matérielle, un soutien psychologique, bref un accompagnement global au quotidien, même si « *le terme d'hôte cache en réalité une grande variété de situations* », du fait de la diversité de formation initiale de ces professionnels – cependant dominée par le secteur social –, de l'organisation interne de la pension, des moyens et des partenariats.

Dans un dernier chapitre, enfin, l'enquête aborde la fin de vie en pension de famille ou résidence accueil, avec la collaboration de l'Observatoire national de la fin de vie, un tiers des pensions ayant connu un décès en 2013, soit plus de 205, sur place ou à l'hôpital. ■ A. S.

(1) Voir notre Décryptage « Hôtes de pension de famille, des accompagnants du quotidien » dans ASH n° 2907 du 24-04-15, p. 30.

(2) « Les pensions de famille et résidences-accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui » - Novembre 2015 - Disp. sur www.gouvernement.fr/publications-documents-de-la-dihal.

En bref**Accessibilité du logement.**

Présenter les différents leviers d'accompagnement et de financement à disposition des personnes handicapées et des personnes âgées pour adapter leur logement. Tel est l'objet d'un guide réalisé par la délégation ministérielle à l'accessibilité en collaboration avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Agence nationale de l'habitat, notamment. Dressant la liste des interlocuteurs compétents, ce document fait le point, entre autres thèmes, sur le droit au logement opposable, l'accès prioritaire aux logements sociaux, les aides financières pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement...

L'adaptation du logement aux personnes handicapées et aux personnes âgées - Disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « politique de l'accessibilité »

Suivez-nous aussi sur twitter @ashredaction

